

PLAN D'ACTION INTÉGRÉ



FAMILLES, AÎNÉS ET PERSONNES HANDICAPÉES

2022
2026



Présentation de la démarche

Ville de
Gatineau

Table des matières

Avant-propos.....	4
Quelques définitions importantes.....	7
Qu'est-ce qu'une famille?.....	7
Qu'est-ce qu'une personne aînée?.....	8
Qu'est-ce qu'une Municipalité amie des aînés?.....	8
Qu'est-ce que le vieillissement actif.....	9
Qu'est-ce qu'une personne handicapée?.....	10
Qu'est-ce que l'accessibilité universelle.....	10
Qu'est-ce que la littératie.....	11
Qu'est-ce que le partenariat?.....	11
Présentation.....	12
Pourquoi un nouveau plan d'action intégré (PAI)?.....	14
Les complices de la démarche.....	16
Le comité de pilotage.....	16
Le comité interne.....	16
Les étapes d'élaboration.....	17
Petit portrait de Gatineau.....	18
La Ville de Gatineau c'est.....	18
Des familles plus nombreuses.....	20
Une population vieillissante.....	20
Une proportion importante de personnes avec incapacités.....	21
Les grands constats des consultations publiques.....	22
Les grandes orientations.....	26
Les stratégies d'actions du nouveau PAI.....	27
Pour bien comprendre le PAI.....	30

Mot de la mairesse

Chères citoyennes et chers citoyens,

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je suis ravie de vous présenter le nouveau Plan d'action municipal 2022-2026 pour les aînés, les familles et les personnes handicapées. Ce plan d'action identifie les grandes stratégies à mettre en place pour faire de Gatineau **une Ville toujours plus inclusive et accessible à tous**. La démarche de renouvellement qui a accompagné l'élaboration du plan est le fruit d'un grand travail de collaboration avec les partenaires du milieu, basé sur un diagnostic social et diverses consultations publiques.

Merci d'y avoir contribué!

L'inclusion à Gatineau, c'est à la création d'un milieu où tous les gens sont respectés équitablement tout en ayant accès aux mêmes possibilités.

Pour mettre en œuvre les projets du plan d'action, tous les complices, c'est-à-dire les services municipaux, les partenaires du milieu et les citoyens, travailleront ensemble dans une approche transversale. Nous avons tous un rôle à jouer pour adapter nos politiques, nos services et nos structures pour les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Je suis fière de vous présenter ce nouveau plan d'action municipal intégré (PAI) qui permettra de créer un milieu de vie plus attentif à l'humain tout en continuant de renforcer le sentiment d'appartenance collectif et l'identité gatinoise qui est l'une des grandes directions stratégiques municipales.



France Bélisle
Mairesse de Gatineau

A handwritten signature in blue ink that reads "France Bélisle". The signature is fluid and cursive.

M^{me} France Bélisle
Mairesse de Gatineau

Mot du président de la Commission Gatineau, Ville en santé

À Gatineau, l'accessibilité universelle doit devenir bien plus qu'un concept. Elle doit être un réflexe incontournable. Il ne suffit plus d'adapter nos services et nos infrastructures, mais il faut plutôt les concevoir dès le départ comme étant accessibles et inclusifs. Pour y arriver, nous devons continuer à développer nos connaissances et notre sensibilité à l'égard des besoins et des préoccupations de nos citoyens.

En tant que président de la Commission Gatineau, ville en santé, je tiens à remercier les partenaires, les citoyens et les services municipaux de leur implication et de leur dévouement dans ce projet. Ensemble, nous avons réussi à mettre en lumière la voix des familles, des aînés et des personnes handicapées. Leurs besoins et préoccupations ont été entendus lors des consultations publiques. La Commission Gatineau, ville en santé sera fière de faire rayonner ce plan d'action, de jouer un rôle de vigie et d'assurer le suivi du déploiement des actions « Familles et Personnes handicapées » pour que Gatineau soit une ville idéale pour les familles, une ville en santé et inclusive!



Louis Sabourin
Conseiller municipal

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Louis Sabourin' in a cursive script.

M. Louis Sabourin, conseiller municipal
Président de la Commission Gatineau, Ville en santé

Mot du président la Commission des aînés

Depuis de nombreuses années, la Ville porte une attention particulière à sa population vieillissante. En adhérant au réseau des Municipalités amies des aînés (MADA), la Ville de Gatineau reconnaît encore une fois l'importance de la contribution des aînés au développement social, économique et communautaire de la Ville. L'élaboration de ce nouveau plan d'action a permis de consulter des centaines d'aînés de tous les secteurs et d'entendre non seulement leurs préoccupations, mais aussi leurs idées créatives et innovantes pour faire de Gatineau une ville amie pour tous les âges.

La Commission des aînés a accepté avec fierté le rôle de comité de suivi officiel pour la mise en œuvre du plan d'action auprès des aînés. Une Municipalité amie des aînés comme Gatineau agit AVEC tous ses complices, de façon transversale, en s'appuyant sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté.

Nous sommes prêts à relever le défi et nous avons hâte de travailler avec vous tous pour faire de ce plan une réalité.



Jean Lessard
Conseiller municipal

A handwritten signature in black ink that reads "Jean Lessard". The signature is fluid and cursive, written in a professional style.

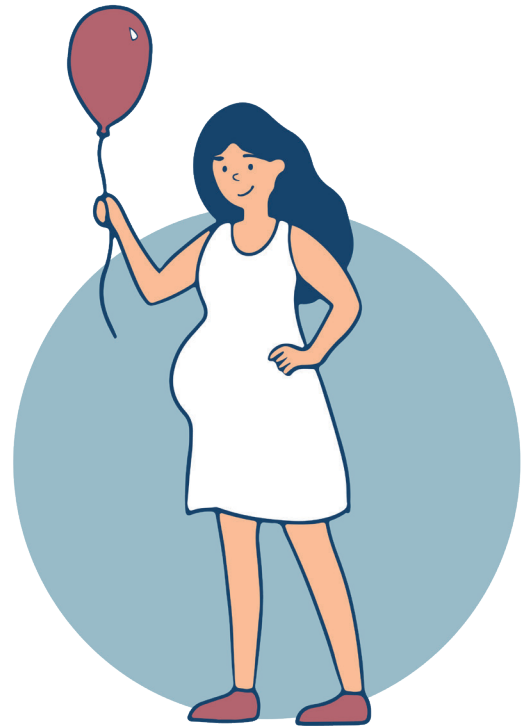
M. Jean Lessard, conseiller municipal
Président de la Commission des aînés

Quelques définitions importantes

Qu'est-ce qu'une **famille**?

Il existe plusieurs types de structure familiale, mais au sens large, une famille c'est une association de deux personnes ou plus liées entre elles par un consentement mutuel, la naissance, l'adoption, la recombinaison familiale ou le placement. Ensemble, elles assument les responsabilités familiales et diverses fonctions tout au long de la vie.

Cette définition inclut également les personnes qui vivent seules et qui peuvent avoir des liens familiaux sans nécessairement vivre sous le même toit.¹



SAVIEZ-VOUS QUE?

C'est en 2005 que la Ville de Gatineau a lancé sa politique familiale sous le thème **Vers un idéal pour la famille**. Cette politique guide et soutient les actions et les prises de décisions favorables aux familles.

¹ Ville de Gatineau, Vers un idéal pour la famille, Politique familiale, adoptée en 2004, 27 pages.

Qu'est-ce qu'une **personne âgée**?

Tout comme au Canada et au Québec, la Ville de Gatineau reconnaît que l'âge de 65 ans marque l'entrée dans la phase sociale du vieillissement. C'est à cet âge qu'une majorité de personnes prennent leur retraite et que plusieurs ont accès à une pension et des rentes sans pénalité.

Les personnes âgées regroupent plusieurs générations et l'âge ne représente qu'une des nombreuses façons de définir le vieillissement. Le vieillissement se vit de manière différente pour chaque individu et rien n'oblige quelqu'un à se définir comme une personne âgée à partir d'un âge précis.

Les personnes âgées ne sont donc pas un seul groupe homogène et ne doivent pas être considérées comme étant une population vulnérable. La majorité des personnes de ce groupe sont autonomes et la préservation de cette autonomie et de leur indépendance est importante.



Qu'est-ce qu'une **Municipalité amie des aînés**?

C'est une municipalité qui:

- met un frein à l'âgisme;
- adapte ses politiques, ses services et ses structures;
- favorise la participation des aînés;
- s'appuie sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté;
- agit de façon globale et intégrée.



**Municipalité
amie des aînés**

Cette reconnaissance est décernée par la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants pour la durée du plan d'action et elle est également reconnue par l'Organisation mondiale de la Santé. Elle souligne la volonté et les actions mises en œuvre par une municipalité pour favoriser le vieillissement actif et l'amélioration des conditions de vie des citoyens aînés.

SAVIEZ-VOUS QUE?

C'est en 2013 que la Ville de Gatineau a été reconnue pour la première fois **Municipalité amie des aînés**. Bien que la Ville de Gatineau ne dispose pas d'une politique spécifique aux aînés, ces citoyens sont actuellement reconnus et intégrés dans la Politique familiale, le cadre de référence Gatineau, Ville inclusive ainsi que dans la Politique de développement social.

Les valeurs communes :

Le respect - L'équité - La solidarité

Qu'est-ce que le **vieillissement actif**?

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le gouvernement du Québec, le vieillissement actif fait référence au processus visant à augmenter les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse (guide MADA, 2020).

Le vieillissement actif permet aux personnes âgées de réaliser leur plein potentiel de bien-être physique, social et mental tout au long de la vie. Il permet aux aînés de s'impliquer dans la municipalité selon leurs besoins, leurs souhaits et leurs capacités, tout en jouissant d'une protection, d'une sécurité et de soins adaptés en cas de besoin.

La santé

Une bonne santé physique, sociale et mentale contribue à l'indépendance et au bien-être. Les saines habitudes de vie et l'activité physique diminuent aussi le besoin de soins de santé ou de services sociaux.

« Participer, c'est se voir inclus dans son milieu et l'âge ne doit pas constituer une barrière à cette inclusion. »

La participation

La participation à la vie sociale, économique, professionnelle, culturelle, intellectuelle ou civique permet de maintenir un sentiment d'accomplissement, d'optimiser ses aptitudes et de conserver un réseau social.

La sécurité

Des milieux de vie et des environnements sécuritaires et bienveillants permettent de prévenir la maltraitance des personnes aînées, d'assurer leur dignité et de répondre à leurs besoins sur le plan de la sécurité sociale, financière et physique.

Qu'est-ce qu'une **personne handicapée**?

Une personne handicapée, c'est une « personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes».² Cette définition s'applique à tout individu ayant une déficience et il peut s'agir d'un enfant, d'un adulte ou d'une personne aînée.

Il existe plusieurs types d'incapacités : vision, audition, mobilité, flexibilité, dextérité, douleur, apprentissage, développement, santé mentale, mémoire, et même de type indéterminé.

SAVIEZ-VOUS QUE?

C'est en 2006 que la Ville de Gatineau a adopté son cadre de référence **Gatineau, Ville inclusive** et son premier plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées. Être inclusive signifie pour Gatineau de s'engager à tendre vers une accessibilité universelle.



Qu'est-ce que l'**accessibilité universelle**?

L'accessibilité universelle, c'est offrir à tous la possibilité d'accéder à un produit, un service, une activité, une information, un lieu, un logement, un moyen de transport ou un emploi dans un environnement sans obstacles, inclusif et sécuritaire. Au-delà des normes à respecter, il s'agit non seulement de réduire les barrières, mais de concevoir et de permettre un accès équitable et autonome à tous les citoyens, peu importe leur capacité, leur âge, leur condition ou leur situation.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Selon l'article 61.3 de la **Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale** (chapitre E-20.1), la Ville de Gatineau a l'obligation de tenir compte dans son processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location, de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.

Qu'est-ce que la **littératie**?

La littératie c'est la capacité des citoyens à comprendre et à utiliser une information pour être autonome et faire des choix éclairés. Pour bien rejoindre et informer tous les citoyens et communiquer avec eux, il faut donc tenir compte de la disparité de leurs compétences en littératie. Utiliser un langage simple et clair ainsi que des moyens de communication adaptés et variés, c'est concevoir des informations plus accessibles à tous.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Pour vous aider à concevoir des environnements et des informations plus accessibles, la Ville de Gatineau met à votre disposition plusieurs fiches-conseils. Pour en savoir plus, consulter la page **Accessibilité universelle de la Ville de Gatineau**.

Qu'est-ce que le **partenariat**?

Un partenariat est une association de parties prenantes, telles que des organismes, des services de santé, des services sociaux, des commerçants et, bien sûr, des services municipaux. Ensemble, ces complices mettent en commun leurs forces et s'engagent à atteindre un même objectif : améliorer la qualité de vie des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées.

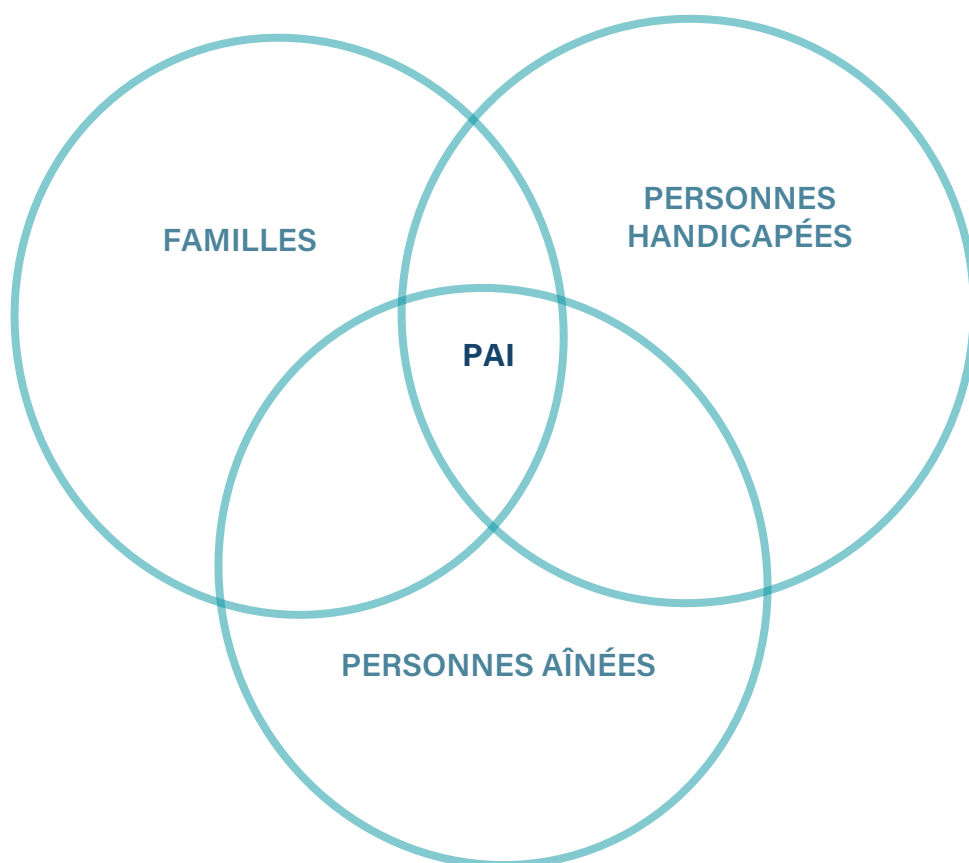


Présentation

La qualité de vie des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées a toujours été une priorité pour la Ville de Gatineau. Au fil des années, plusieurs plans d'action municipaux ont été mis en œuvre pour répondre aux différents besoins de ces groupes cibles.

Depuis 2017, l'ensemble des actions visant les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées ont été regroupées dans un seul **Plan d'action intégré (PAI)**. Sans perdre de vue les spécificités et les préoccupations de chaque groupe cible, un PAI permet de soutenir et de mettre en commun les forces et les efforts déployés par l'ensemble des services municipaux et des partenaires pour favoriser l'intégration et l'inclusion sociale. Bref, c'est une vue d'ensemble des actions concrètes prévues pour améliorer la qualité de vie des groupes cibles.

Basé sur les nouvelles réalités, les besoins et les enjeux identifiés par les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées de Gatineau, voici donc le nouveau le PAI 2022-2026.



Dans ce document, vous trouverez:

1. Les raisons d'être du nouveau PAI et les principes incontournables à respecter;
2. Un résumé des étapes réalisées et des complices qui y ont participé;
3. Un petit portrait de Gatineau, ses services, ses familles, ses aînés et ses personnes handicapées;
4. Les grands constats des consultations publiques*;
5. Les orientations et les stratégies d'action qui guideront le PAI.



* Pour un portrait plus complet des données et des préoccupations recueillies dans le cadre de cette démarche, consulter le rapport. Analyse diagnostique et résultats des consultations, produit par Sociopol (2022)

Pourquoi un nouveau plan d'action intégré (PAI)?

1. Pour soutenir et contribuer au mieux-être des familles

Pour favoriser l'épanouissement de l'ensemble des familles et leur offrir des services qui répondent à leurs besoins, la Ville de Gatineau doit reconnaître que leur réalité est en constante évolution. Avec ce nouveau plan d'action, la Ville réitère ses engagements présents dans sa Politique familiale et continue surtout d'agir sur la qualité des environnements pour contribuer au mieux-être physique et mental des familles.

En améliorant la vie des familles d'aujourd'hui, c'est aussi l'avenir des familles de demain qu'on prépare.

2. Pour s'adapter au vieillissement de la population et favoriser le vieillissement actif

Par ce PAI, la Ville s'engage non seulement à respecter la démarche de reconnaissance Municipalité amie des aînés (MADA), mais choisit aussi d'accorder une grande importance aux préoccupations et aux conditions de vie des personnes aînées.

En devenant une *Municipalité amie des aînés*, la Ville de Gatineau, en collaboration avec ses partenaires, souhaite :

- Favoriser l'autonomie physique, psychologique, affective et sociale des aînés;
- Reconnaître, utiliser et mettre en valeur les potentiels des personnes aînées;
- Établir des partenariats avec les associations et organismes pour aînés;
- Accorder une attention spéciale aux aînés les plus démunis;
- Favoriser la consultation et la participation des aînés à tous les niveaux.

3. Pour continuer à veiller à l'intégration et au respect des droits des personnes handicapées

Afin de répondre adéquatement aux besoins et aux droits des personnes handicapées, la Ville de Gatineau gagne à porter une attention particulière aux obstacles que ces personnes rencontrent. La démarche de mise à jour de ce nouveau PAI a permis de cibler et de prioriser les prochaines mesures à mettre en place pour favoriser leur intégration et leur pleine participation

SAVIEZ-VOUS QUE?

Selon l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (chapitre E-20.1), la Ville de Gatineau a aussi l'obligation de produire un plan d'action et un bilan annuel des réalisations à l'égard des personnes handicapées.

4. Pour que Gatineau soit une Ville toujours plus inclusive et accessible

Être une Ville inclusive signifie s'engager à réduire les barrières tant physiques que psychologiques qui entravent l'inclusion, la participation et l'intégration de tous les citoyens, quels que soient leur sexe, leur culture, leur âge et leur capacité.

Ce PAI peut donc avoir un impact réel non seulement sur la qualité de vie des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées, mais sur l'ensemble des citoyens.



Pour y arriver, la Ville de Gatineau entend:

- Faire de l'accessibilité universelle une composante intégrante de toutes les décisions et actions municipales;
- Travailler en partenariat avec le milieu en favorisant la participation citoyenne et la collaboration avec des organismes de la communauté;
- Mettre en œuvre des actions concertées, inclusives et cohérentes pour que Gatineau soit une Ville toujours plus inclusive et accessible.

Les complices de la démarche

Le comité de pilotage

Un comité de pilotage, composé de représentants municipaux, de trois citoyens engagés, dont deux personnes âgées, de deux représentants du Centre intégré de santé et des services sociaux, d'une chercheuse et professeure associée de l'Université du Québec en Outaouais et de cinq intervenants des milieux communautaires, a été mis sur pied pour guider la démarche et représenter les intérêts des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Le comité de pilotage s'est donné comme mission de construire collectivement un nouveau plan d'action intégré à l'image et à l'écoute des besoins des familles, des aînés et des personnes handicapées de Gatineau afin d'améliorer la qualité de vie, d'augmenter la participation citoyenne et sociale ainsi que d'assurer une accessibilité universelle pour tous

Le comité interne

Un comité composé de représentants municipaux a aussi été formé pour appuyer la démarche et faire des liens avec les différents services municipaux. Les membres de ce comité ont participé à la priorisation des changements souhaités et à l'analyse des actions proposées.

La démarche du comité de pilotage:

- 10 rencontres virtuelles
- 2 rencontres en présentiel
- 6 rencontres en sous-comité de travail
- 3 ateliers de priorisation
- Des centaines d'échanges par courriel
- Et surtout, beaucoup de discussions enrichissantes!

Comités de suivi

C'est la Commission des aînés, créée en 2022, qui agira à titre de comité de suivi officiel de la reconnaissance Municipalité amie des aînés. La Commission Gatineau, Ville en santé continuera aussi son rôle de suivi pour les actions touchant les familles et les personnes handicapées. Les membres de ces deux commissions auront comme mission de faire rayonner la mise en œuvre du PAI 2022-2026 et continuer d'être à l'écoute des besoins et des préoccupations des familles, des aînés et des personnes handicapées.

De nombreux complices mettront aussi en commun leurs connaissances, leurs expertises et leurs forces. **En travaillant ensemble, les services municipaux, les partenaires du milieu et les citoyens feront vivre ce nouveau plan d'action.**

Les étapes d'élaboration

Ce projet a été réalisé avec la participation financière du gouvernement du Québec dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalités amies des aînés.

MAI 2021

- Création du comité de pilotage

AOÛT 2021

- Élaboration des stratégies de consultation et mobilisation des différentes parties prenantes

JANVIER 2022

- Lancement de la démarche de consultation et du sondage en ligne

FÉVRIER 2022

- Réflexion collective en groupes de discussion sur les enjeux prioritaires et les changements souhaités

FÉVRIER 2022

- Rédaction du diagnostic social et du bilan des enjeux
- Collecte de données statistiques

AVRIL À MAI 2022

- Co-construction et priorisation des solutions proposées

JUIN À AOÛT 2022

- Élaboration du Plan d'action intégré - Familles, aînés et personnes handicapées

SEPTEMBRE 2022

- Présentation et validation auprès de la Commission Gatineau, Ville en santé et de la Commission des aînés

DÉCEMBRE 2022

- Adoption du nouveau Plan d'action intégré - Familles, aînés et personnes handicapées par le conseil municipal

HIVER 2023

- Planification, sensibilisation et déploiement du Plan d'action intégré - Familles, aînés et personnes handicapées

PRINTEMPS 2023

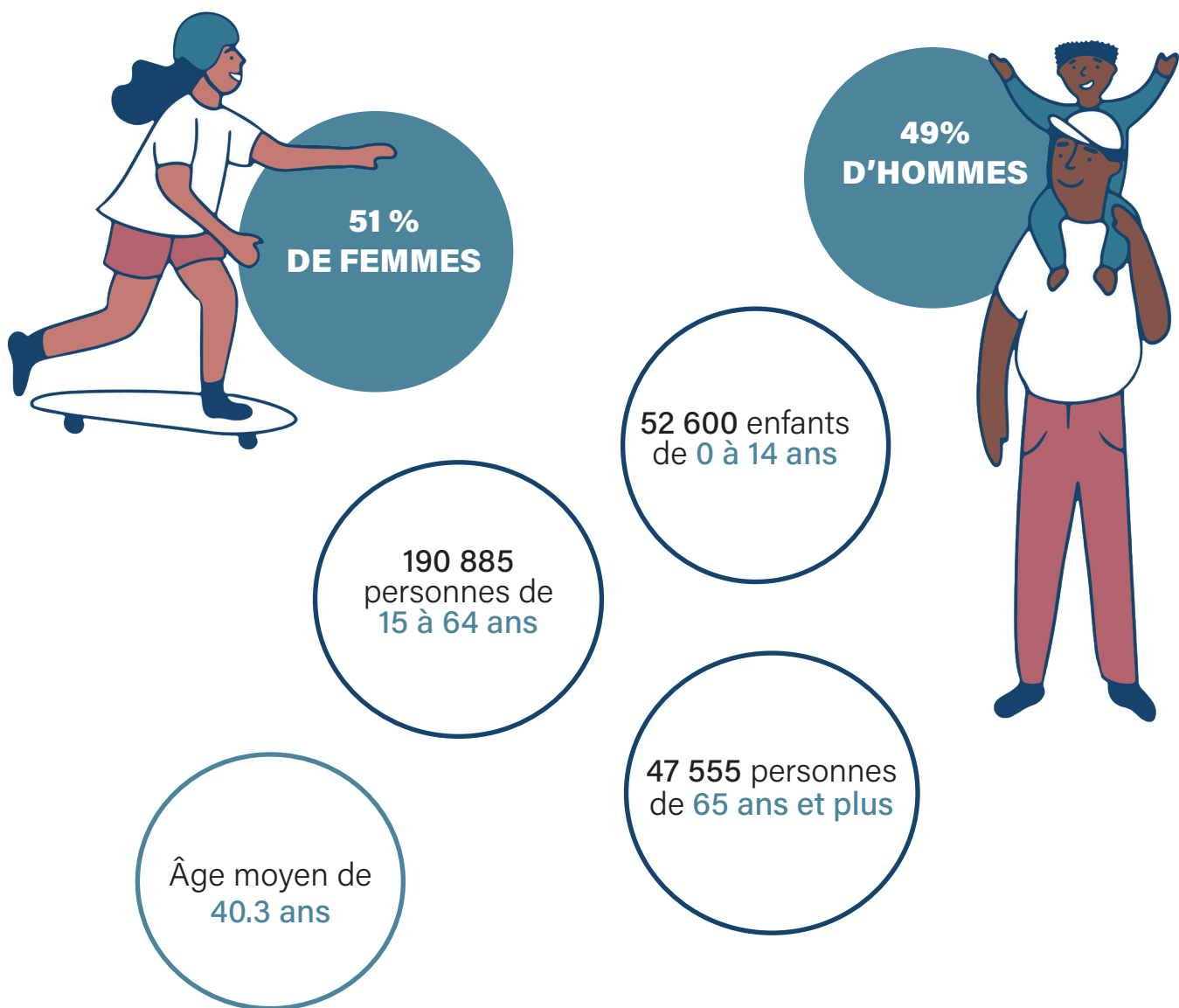
- Lancement officiel du Plan d'action intégré - Familles, aînés et personnes handicapées 2022-2026

Petit portrait de Gatineau³

La Ville de Gatineau c'est...

La quatrième ville en importance au Québec après Montréal, Québec et Laval.

2016	2021	2052
276 245 habitants	291 041 habitants	401 051 habitants



L'âge médian de la population de Gatineau est de 40 ans ce qui veut dire que la moitié des citoyens a moins de 40 ans et que l'autre moitié a plus de 40 ans.

13,8% des personnes vivent seules et 13% vivent aussi sous le seuil du faible revenu

46% de la population n'atteint pas le seuil minimal pour comprendre des textes plus complexes et longs.⁴

C'est aussi **une population** ⁵ :

- Immigrante en croissance
- Scolarisée et bilingue
- Ayant un niveau de vie global enviable

SAVIEZ-VOUS QU'À GATINEAU IL Y A...

- 318 parcs aménagés
- 47 centres communautaires
- 116 terrains de soccer et football
- 75 terrains de tennis
- 20 terrains de pickleball
- 39 allées de pétanque
- 40 jeux d'eau
- 87 patinoires extérieures
- Plus de 300 km de pistes cyclables
- 20 jardins communautaires
- 11 bibliothèques



⁴ Langlois, P. (2021). La littératie au Québec : un regard local sur les enjeux. Estimation d'un indice de littératie par MRC. Préparé pour la Fondation pour l'alphabétisation.

⁵ Pour un portrait plus complet des données et des préoccupations recueillies, consulter le rapport Analyse diagnostique et résultats des consultations produit par Sociopol (2022)

Des familles plus nombreuses

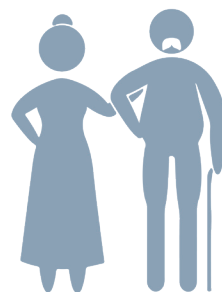
En 2021

- 78 470 familles
 - 15 640 enfants de moins de 5 ans
 - 36 965 enfants de 5 et 14 ans
 - 15 785 jeunes de 5 à 19 ans
- 
- Moyenne d'enfants à la maison : 1,8
 - Nombre de naissance en 2021 : 3 113 bébés ⁶
 - 20,8 % sont des familles monoparentales
 - 16,5 % sont des familles recomposées

Une population vieillissante

En 2021

- 47 555 citoyens âgés de 65 ans et plus
- 5 225 citoyens âgés de 85 ans et plus



En 2041

On prévoit qu'il y aura près de 92 515 citoyens âgés de 65 ans et plus

Espérance de vie

- Homme: 79,6 ans
- Femmes: 83,1 ans

30 % des personnes âgées de 65 ans vivent seules

Répartition de la population des 65 ans et plus par secteur	2016
HULL	15,17 %
GATINEAU	15,36 %
AYLMER	10,38 %
BUCKINGHAM	18,40 %
MASSON-ANGERS	8,96 %

Une proportion importante de personnes avec incapacités ⁷

Au Québec: une personne sur six âgée de 15 ans et plus a une incapacité

En Outaouais: une personne sur quatre âgée de 15 ans et plus a une incapacité

Les incapacités les plus fréquentes sont liées à la douleur, à la flexibilité et à la mobilité:

Difficulté à marcher, à utiliser des escaliers, à se servir de ses mains ou de ses doigts ou à faire d'autres activités quotidiennes et physiques.

Le taux d'incapacité augmente avec l'âge

- 10,5 % chez les 15 à 34 ans
- 32,8 % chez les 75 ans et plus

Au Québec : une famille sur quatre vit avec un enfant ayant une incapacité

C'est en Outaouais que le taux d'incapacité parmi les enfants de 0 à 17 ans est le plus élevé, soit de 20 %. Plus de 16 000 enfants de 0 à 17 ans vivent avec une incapacité ⁸

Les incapacités les plus fréquentes chez les enfants sont liées à l'apprentissage et à la santé mentale.

Apprentissage : difficulté à apprendre, à retenir de l'information ou à se concentrer.

Santé mentale : difficulté d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale (ex. : anxiété, dépression, trouble bipolaire, toxicomanie, anorexie, etc.)



⁷ Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité 2017*.

⁸ Office des personnes handicapées du Québec (2020), *L'incapacité chez les enfants au Québec : portrait selon le Recensement de 2016*, Drummondville, Secrétariat général, L'Office, 39 p.

Les grands constats des consultations publiques

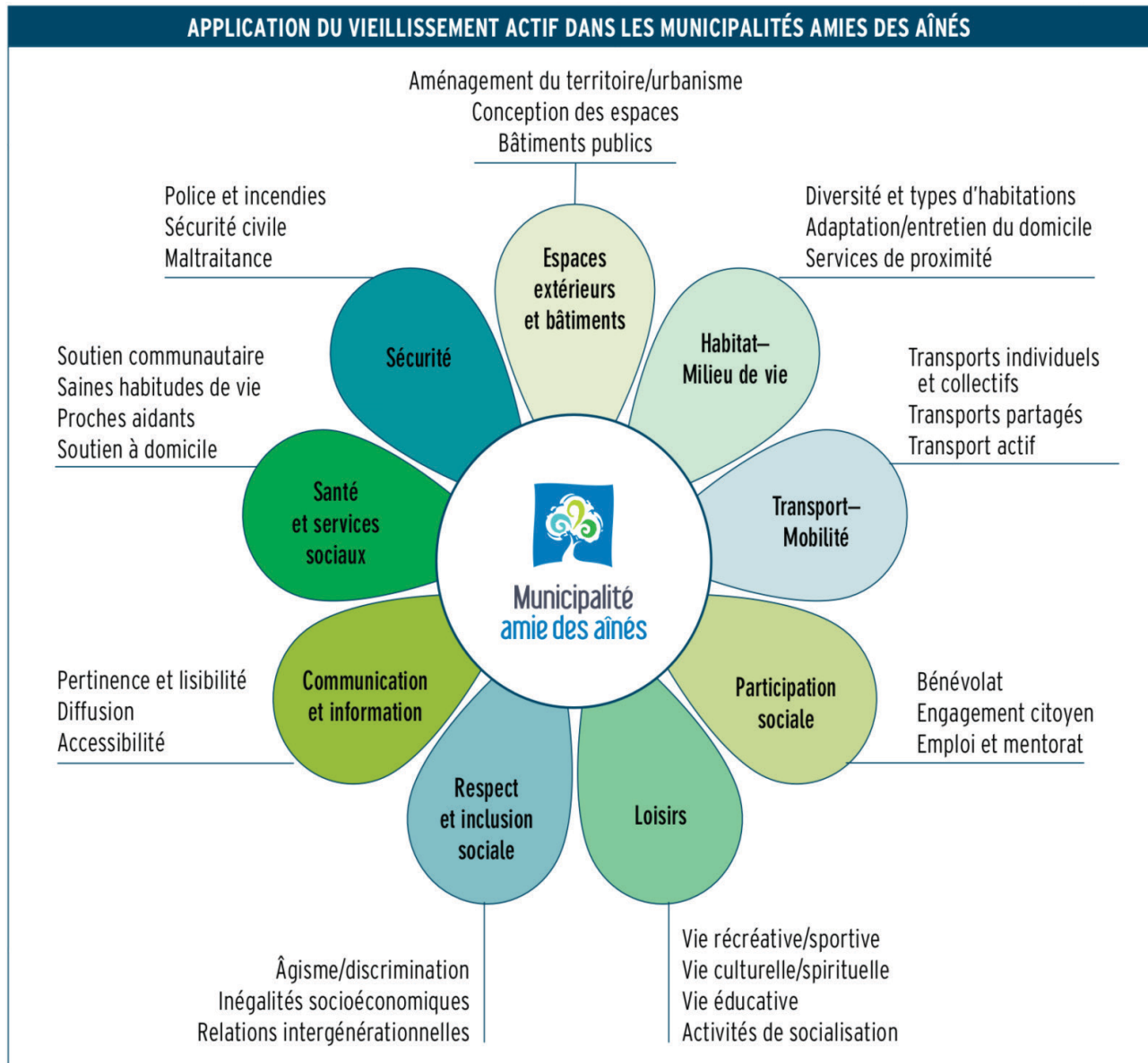
À diverses occasions, les citoyens et les organismes du milieu ont été invités à participer à la mise à jour du nouveau plan d'action en établissant les enjeux et les changements visés pour les prochaines années.

- Rencontre de lancement et de réflexion avec les organismes et les partenaires : **57 participants**
- Sondage en ligne : **1 193 répondants**
 - 411 familles
 - 652 personnes âgées
 - 86 personnes handicapées
 - 44 personnes non identifiées
- Groupe de discussion
 - 1 groupe « Familles » — 8 participants
 - 1 groupe « Personnes handicapées » — 14 participants
 - 3 groupes « Personnes âgées » — 28 participants
 - 2 groupes « Partenaires » — 16 intervenants du milieu
- Sondage de priorisation des pistes de solutions :
39 partenaires répondants
- **3 ateliers** de priorisation avec le comité de pilotage et des représentants municipaux



Les consultations et les données recueillies ont été réalisées et analysées suivant les neuf champs d'action d'intervention de la démarche MADA.

Voici les grands constats des besoins qui ont été nommés de façon récurrente lors des différentes activités de consultations.



Les familles ont dit avoir besoin :

- D'accès à plus de logements abordables;
- De places en service de garde de qualité;
- De rues plus sécuritaires (moins de vitesse, des corridors scolaires, des trottoirs déneigés);
- D'activités de loisir de proximité à faible coût;
- De tisser plus de liens avec leurs voisins;
- De tables à langer et d'espaces d'allaitement;
- De plus d'information sur les organismes, les associations de quartier et les services municipaux.

Les personnes âgées ont dit avoir besoin :

- De plus de logements abordables et de types variés (intergénérationnels);
- De soutien post-pandémie pour sortir, socialiser et bouger;
- De plus d'occasions de se faire entendre;
- D'avoir accès à plus de bancs et de toilettes extérieures;
- De lieux et espaces pour les aînés (centres communautaires);
- De plus d'informations sur les organismes et les services pour aînés faciles à comprendre et à trouver (format papier, par téléphone).

Les personnes handicapées ont dit avoir besoin :

- De plus de logements sociaux et adaptés;
- D'être accueillis et servis sans discrimination;
- De plus d'activités adaptées et des lieux plus accessibles;
- De plus d'occasions de se faire entendre;
- De trottoirs et de parcours sans obstacle (extérieurs et intérieurs);
- D'un transport adapté plus sécuritaire et plus fiable;
- De différentes sources d'information plus accessibles.

De nombreuses actions abordées dans le cadre de l'élaboration de ce plan n'ont pas été retenues parce qu'elles sont déjà prises en compte ou mises en œuvre dans plusieurs autres politiques et plans d'action de la Ville de Gatineau. Par exemple :

- **La politique de développement social** : accessibilité à un logement abordable et de qualité, quartier comme pôle de développement, consolidation du transport collectif et diversification des modes de transport.
- **La politique des loisirs, du sport et du plein air** : organisation des milieux de vie et aménagement des infrastructures de qualité, sécuritaires et accessibles.
- **La politique d'habitation** : logements abordables et communautaires de qualité et adaptés aux besoins de la population.
- **La politique culturelle** : accessibilité à la culture et meilleure information des citoyens.
- **La politique en matière de diversité culturelle** : ouverture à la différence, et intégration et participation citoyenne.
- **La politique des rues conviviales** : sécurité pour tous les types d'usagers, simplification de l'entretien des rues et de la gestion de la neige.
- **La politique alimentaire** : promotion d'un environnement alimentaire sain et accessible.

Les responsables et les comités de suivi du présent plan d'action s'assureront que les préoccupations soulevées par les familles, les aînés et les personnes handicapées sont prises en compte dans le cadre de ces politiques ou d'autres plans d'action complémentaires.

Les grandes orientations

À la suite de l'analyse des besoins communs et des préoccupations des familles, les personnes âgées et les personnes handicapées, quatre grandes orientations ont été définies. Ces orientations représentent les changements souhaités vers lesquels les actions seront dirigées.

La participation

Les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées sont soutenues et encouragées à s'impliquer, à participer et à se faire entendre.

L'information

Les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées trouvent aisément, par des moyens variés et dans un langage clair, les informations sur les services municipaux, communautaires et de santé; elles savent comment s'y inscrire ou y participer.

L'accessibilité et l'inclusion

Les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées bénéficient de lieux, d'activités et de services accueillants, inclusifs, accessibles physiquement et abordables économiquement.

Les milieux de vie

Les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées bénéficient de milieux de vie, d'activités variées et de services de proximité qui répondent à leurs besoins en matière de mobilité, de logement et de sécurité.

Les stratégies du nouveau PAI

Des stratégies d'actions ont été établies en vue de structurer les objectifs proposés et de coordonner plus efficacement les actions à réaliser.



Bien faire avec le milieu

Objectif 1

Impliquer et collaborer davantage avec le milieu pour cibler les besoins et les enjeux prioritaires, de même que les meilleures pratiques et les mesures à mettre en place pour améliorer la qualité de vie des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées.



Objectif 2

Soutenir les organismes partenaires dans la réalisation de projets qui répondent aux besoins spécifiques des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Objectif 3

Soutenir les occasions qui permettent aux familles, aux personnes âgées et aux personnes handicapées de se mobiliser, de participer socialement et de maintenir des liens sociaux.

Bien connaître les enjeux vécus par les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées



Objectif 4

Développer les connaissances et la sensibilité à l'égard des besoins et des enjeux vécus par les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Bien informer les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées



Objectif 5

Augmenter la promotion des initiatives municipales en ciblant plus spécifiquement les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées.

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ

Améliorer l'accessibilité des communications municipales



Objectif 6

Augmenter la promotion des initiatives municipales en ciblant plus spécifiquement les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Améliorer l'accessibilité des aménagements publics et des bâtiments pour offrir des environnements accueillants, sécuritaires et sans obstacles



Objectif 7

Soutenir la réalisation d'aménagements publics et d'infrastructures pour répondre aux normes d'accessibilité universelle et aux besoins spécifiques des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Améliorer l'accessibilité des événements et des activités culturelles, sportives et de loisir pour favoriser la participation



Objectif 8

Soutenir la réalisation d'aménagements publics et d'infrastructures pour répondre aux normes d'accessibilité universelle et aux besoins spécifiques des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Pour bien comprendre le PAI

Pour chaque objectif, les obstacles rencontrés par les groupes cibles ont été établis.

Pour chaque action, les groupes ciblés sont aussi illustrés par des pictogrammes.



Familles



Personnes âgées



Personnes handicapées

Plusieurs actions touchent à la fois les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées, mais la diversité et les spécificités de chaque groupe seront également prises en compte dans la réalisation des actions.

Vous y trouverez aussi les indicateurs de réussite ainsi que les parties prenantes pour chaque action. Les meneurs sont les services municipaux ou les groupes responsables d'entreprendre et de coordonner la réalisation de l'action. D'autres complices seront aussi impliqués et leur rôle sera d'être des informateurs, des collaborateurs ou des promoteurs des différentes initiatives.

Enfin, il faut noter qu'un budget est prévu pour soutenir la réalisation de ce plan d'action, mais que d'autres budgets municipaux sont aussi utilisés pour atteindre les objectifs et assurer la qualité de vie des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées.





En partenariat avec :

